

Près de 300 préavis de grève déposés pour le 10 juin à 0h.

le 4 juin 2010 à 17:12 | source: Tahitipresse |

C'est déposé. Le collectif pour la paix a déposé vendredi après-midi près de 300 préavis de grève dans divers secteurs. Le gouvernement a à présent sept jours pour trouver un accord ou bien le jeudi 10 juin à minuit, la grève générale, à durée illimitée, sera effective. Ce jour, qui sonne le début des épreuves du baccalauréat, pourrait voir cet examen perturbé. En effet, une manifestation est prévue à cette date.

Le collectif pour la paix composé de nombreux syndicats, à savoir la CSTP-FO, CSIP, Otahi, O oe to oe rima et l'intersyndicale des fonctionnaires, vient de déposer, vendredi après-midi, 300 préavis de grève. Le collectif appelle la société civile à la mobilisation générale le jeudi 10 juin afin d'alerter la classe politique et l'État sur la gravité de la situation économique, sociale et morale de la Polynésie française. À partir de vendredi, le gouvernement et l'État à qui s'adresse ce préavis de grève ont sept jours pour présenter des solutions afin - entre autres - d' "arrêter les licenciements massifs par la mise en place d'un véritable plan de reconversion de l'économie dans tous les secteurs du Pays". Mais également pour "assurer la pérennité du système de Protection Sociale Généralisée", "respecter les droits des agents des Fonction Publiques d'État et Territoriale". Lutter contre la vie chère fait partie des revendications du collectif.

Si aucun accord n'est trouvé d'ici jeudi 10 juin à 0h00, une grève générale à durée illimitée serait alors enclenchée avec dès le premier jour une manifestation dans les rues de Papeete. Rappelons que c'est ce jour même que débiteront les épreuves du baccalauréat. Le ministre de l'Éducation, Moana Greig, a d'ailleurs reçu le collectif dans la matinée. Les syndicats lui ont demandé un report de l'examen, mais le ministre a fait savoir que comme il dépendait de l'Éducation nationale, cela ne pouvait être envisagé. Les syndicats ont tenu à rassurer les élèves en déclarant que des procédures existaient pour permettre la tenue des épreuves, et ce, malgré l'absence de professeurs.